

DELEGATION AUX OBSEQUES

Extrait du CE du 22/11/79

1. Constitution des Délégations

Décès	Délégation C.E.	Délégation atelier ou Service
Membre du personnel en activité	3	3
Ancien membre du personnel	3	3
Conjoint, Mère, Père, enfant, frère, soeur, beaux-parents	2	2

2. Temps alloué, limite géographique

Les délégations ne sont pas limitées sur le plan géographique, par contre, le nombre d'heures payées qui est celui nécessaire pour assister à la cérémonie est limité à 4 heures par agent.